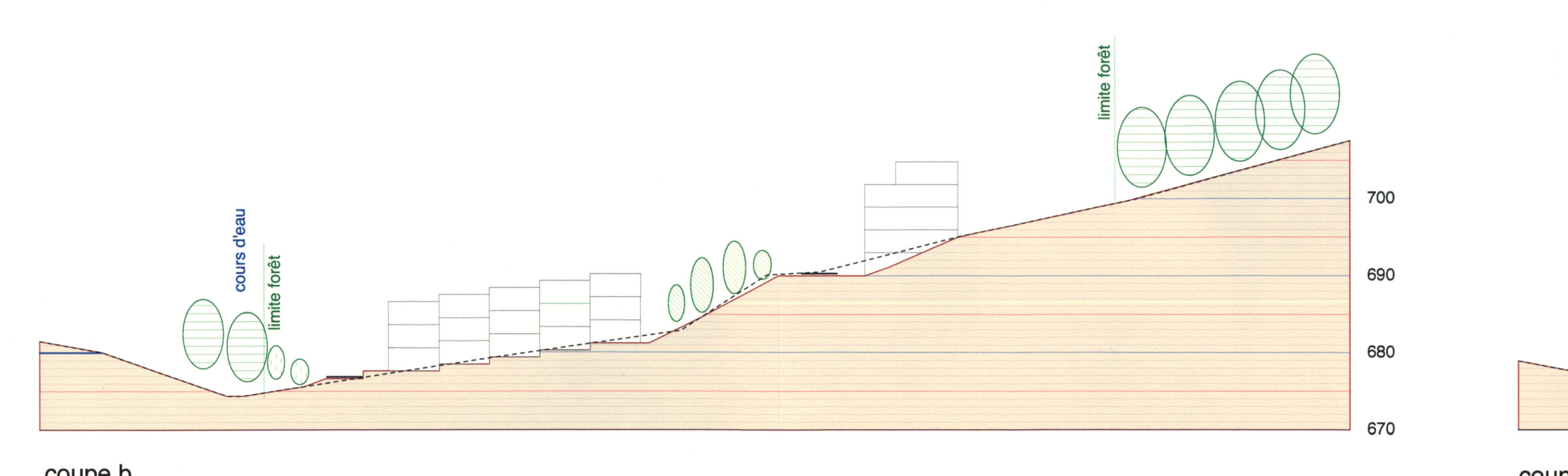
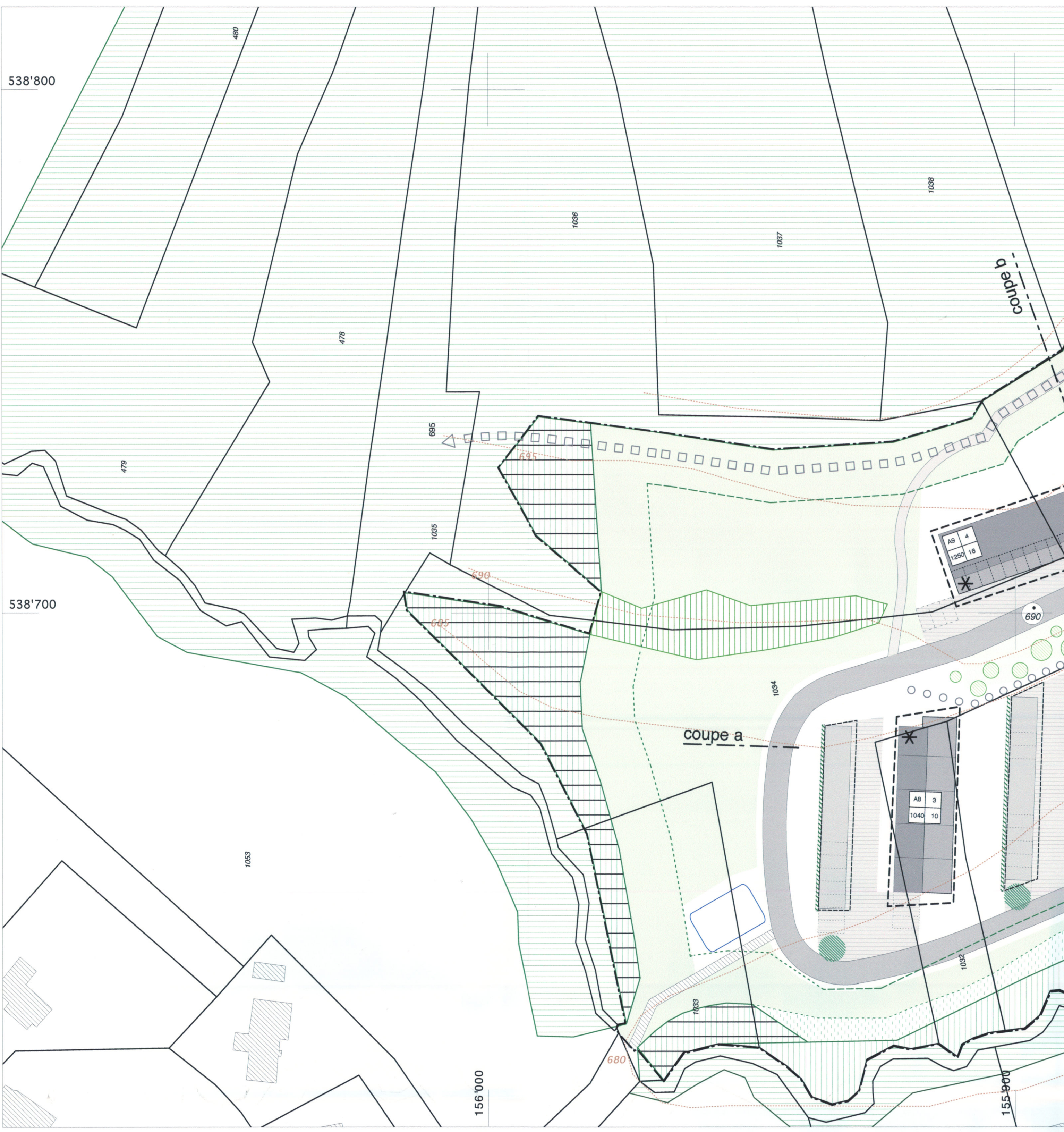
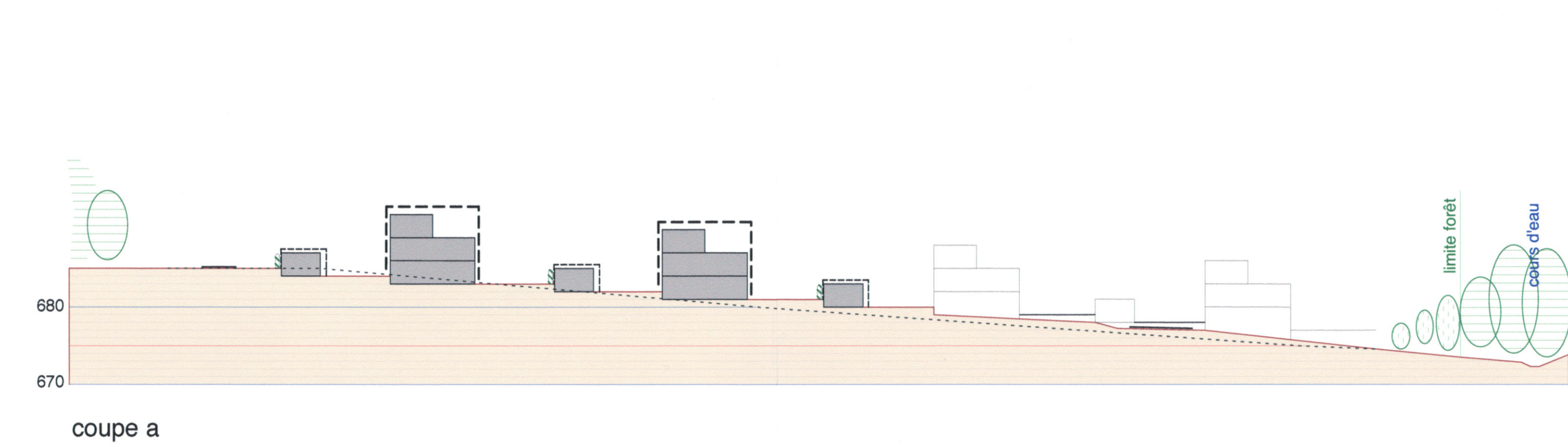




COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE
PLAN DE QUARTIER "VALLEYRE"

Approuvé par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, le 22 DEC. 2003

Le Syndic: *Barthélemy*

soumis à l'enquête publique du 23 JAN. 2005 au 23 FÉV. 2006

Le Syndic: *Barthélemy*

Adopté par le Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne, le 19 JUIN 2006

Le Président: *Barthélemy*

Approuvé préalablement par le département compétent, Lausanne le 1 DEC. 2006

Le Chef du Département: *Barthélemy*

Mise en vigueur le 1 NOV. 2006

Coordonnées cartographiques : 155 775 / 538 750 2 novembre 2005

parcelle N°	surface m2	propriétaires
1019	part. 1'239	Anilda Dalla-Riva
1025	955	Claude Menétrey
1027	8'450	Enfants de Vincent, Georges et Simon Menétrey
1028	8'170	Emilie, André et Jean Menétrey
1030	2'615	Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne
1031	2'396	René Meylan
1032	775	Jean Bieri et Janine Nabholz
1033	1'382	René Meylan
1034	part. 8'709	René Meylan
1036	part. 3'222	René Meylan
1039	part. 3'937	Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne
1042	part. 12'050	Société immobilière des Montenaillies SA

Sur le plan figurent le cadastre et les numéros de parcelle de l'ancien état. L'attribution de nouvelles parcelles aux propriétaires sera effectuée par le Syndicat AF dans le cadre du remaniement parcellaire à pérennité réelle.

Légende

Périmètre PQ

Périmètre d'évolution des constructions principales

Périmètre d'évolution des constructions secondaires

designation périmètre nombre niveaux habitables

hauteur acrotère ou sablière surface plancher habitable brute

Altitude de référence

Rupture de contiguïté

Ecran végétal

Aire forestière hors du périmètre du plan de quartier

Aire forestière dans le périmètre du plan de quartier selon constat de 1997

Partie boisée nouvelle

Limite des constructions à la forêt définie selon levé des lisières de 1997

Nouvelle limite des constructions à la forêt

Forêt à défricher

Aire de verdure à vocation écologique

Partie boisée non soumise au régime forestier

Végétation ligneuse non soumise au régime forestier

arbres nouveaux

Parc, place de jeux

Construction principale

Construction secondaire

Mesure de protection contre le bruit

Cases de stationnement

Réseau communal

Voie de desserte principale

Aire privée d'accès et de stationnement

Liaison de service

Chemin piéton

Liaison secondaire

Piste d'entretien de la forêt

Place de rebroussement des bus

Bassin de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert / enterré

Courbe de niveau du terrain naturel

Collecteur - eau claire

Communal - eau usée

Echelle 1 : 500

0 10 m 20 m 60 m

ESPLANADE AMENAGEMENT S.A.